

# Réglementation sportive 2026

Version 0

Adoptée par le Comité Directeur du 19 octobre 2025

**VERSION  
PRÉVISIONNELLE**

**CODE COULEURS DES MODIFICATIONS :**

Texte modifié et ajouté

Texte supprimé

Texte à modifier ou à confirmer

Remarques et questions

Réglementation générale . . . . .	3
Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps . . . . .	6
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France U17, U19, senior, master et para-aviron . . . . .	7
<i>Vendredi 30 et samedi 31 janvier 2026</i> . . . . .	<i>Stade Coubertin – Paris</i>
Championnats <b>national</b> longue distance U19, senior et master – <b>Critériums Para-valide et Handi-santé</b> – Coupe de France FFSU longue distance . . . . .	8
<i>Samedi 07 et dimanche 08 mars 2026</i> . . . . .	<i>Mâcon</i>
Championnats interrégionaux <b>Elite Individuel</b> U19, senior et para-aviron - <b>Critérium U17 Individuel</b> . . . . .	9
<i>Samedi 14 et dimanche 15 mars 2026</i> . . . . .	
Championnats de France <b>Elite Individuel</b> U19, senior et para-aviron - <b>Critérium U17 Individuel</b> . . . . .	10
<i>Vendredi 27 au dimanche 29 mars 2026</i> . . . . .	<i>Cazaubon</i>
Championnats de ligue jeune – <b>Critérium</b> Handi-santé jeune – Championnats régionaux FFSA . . . . .	11
<i>Mai 2026</i> . . . . .	
Championnats de France <b>Elite Trophée des clubs</b> U19 . . . . .	12
<i>Vendredi 08 au dimanche 10 mai 2026</i> . . . . .	<i>Mâcon</i>
Championnat de France <b>Elite Trophée des clubs</b> senior et para-aviron . . . . .	13
<i>Samedi 09 et dimanche 10 mai 2026</i> . . . . .	<i>Mâcon</i>
Championnats de France d'aviron de mer U17, U19, senior et master – <b>Critérium mer</b> Handi-santé . . . . .	14
<i>Vendredi 15 et samedi 16 mai 2026</i> . . . . .	<i>Marseille</i>
Championnat <b>national</b> sprint senior et para-aviron . . . . .	15
<i>Samedi 06 et dimanche 07 juin 2026</i> . . . . .	<i>Bourges</i>
Championnats interrégionaux jeune – <b>Critérium</b> Handi santé . . . . .	16
<i>Entre le samedi 30 mai et le dimanche 15 juin 2026</i> . . . . .	
Championnats interrégionaux qualificatifs U17 – <b>Critérium</b> Handi santé . . . . .	17
<i>Samedi 14 et dimanche 15 juin 2026</i> . . . . .	
Championnat national jeune – <b>Critérium</b> Handi santé . . . . .	18
<i>Vendredi 03 au dimanche 05 juillet 2026</i> . . . . .	<i>Libourne</i>
Championnat de France U17 – <b>Critérium</b> Handi santé . . . . .	19
<i>Vendredi 03 au dimanche 05 juillet 2026</i> . . . . .	<i>Libourne</i>
Championnat <b>national</b> master – <b>Critérium</b> Handi-santé . . . . .	20
<i>Vendredi 10 au dimanche 12 juillet 2026</i> . . . . .	<i>Vichy</i>
Championnats de France de Beach Rowing Sprint U19 et senior . . . . .	21
<i>Vendredi 04 au dimanche 06 septembre 2026</i> . . . . .	<i>La Seyne-sur-Mer</i>
<b>Championnat de France senior moins de 23 ans</b> . . . . .	<b>21</b>
<i>Samedi 05 et dimanche 06 juillet 2026</i> . . . . .	<i>Vichy</i>
Coupe de France des régions . . . . .	22
<i>à déterminer 2026</i> . . . . .	<i>à déterminer</i>
MAIF Aviron Indoor – Coupe de France indoor universitaire FFSU . . . . .	23
<i>Jeudi 29 janvier 2026</i> . . . . .	<i>Stade Coubertin – Paris</i>
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor scolaire UNSS . . . . .	23
<i>Vendredi 30 janvier 2026</i> . . . . .	<i>Stade Coubertin – Paris</i>
MAIF Aviron Indoor – Rencontre nationale aviron indoor UGSEL . . . . .	23
<i>Vendredi 30 janvier 2026</i> . . . . .	<i>Stade Coubertin – Paris</i>
MAIF Aviron Indoor – Championnats de France indoor aviron adapté FFSA . . . . .	24
<i>Vendredi 30 et samedi 31 janvier 2026</i> . . . . .	<i>Stade Coubertin – Paris</i>
Championnats de France UNSS et FFSU . . . . .	25
<i>Samedi 23 et dimanche 24 mai 2026</i> . . . . .	<i>Pont-à-Mousson</i>
Championnat de France aviron-partagé FFSA . . . . .	25
<i>à déterminer 2026</i> . . . . .	<i>à déterminer</i>
Systèmes de qualification et grilles de progression – championnats bateaux courts U19 et senior . . . . .	27
Systèmes de qualification et grilles de progression – master / aviron de mer . . . . .	29
Systèmes de qualification et grilles de progression – Beach Rowing Sprint . . . . .	30
Systèmes de qualification et grilles de progression – championnat national jeune et autres championnats de France et critères . . . . .	34
Classement performance des clubs . . . . .	36
Classement mer des clubs . . . . .	37
Classement para-aviron et para-aviron adapté des clubs . . . . .	38
Classement jeune des clubs . . . . .	39
Classement master des clubs et classement longue distance des clubs . . . . .	40
Classement Coupe de France des régions . . . . .	40
Classement indoor des clubs . . . . .	41
Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales . . . . .	42
Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves . . . . .	43
Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 2026 . . . . .	46
Annexe 1 – Réglementation spécifique – Championnats de France longue distance . . . . .	47
Annexe 2 – Temps compensés épreuves para . . . . .	48

## GÉNÉRALITÉS

### 1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

#### Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

#### Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définies par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est :** Grand Est, Hauts de France, Polynésie Française.
- **Zone Nord-Ouest :** Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est :** Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, Corse, La Réunion, Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest :** Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.

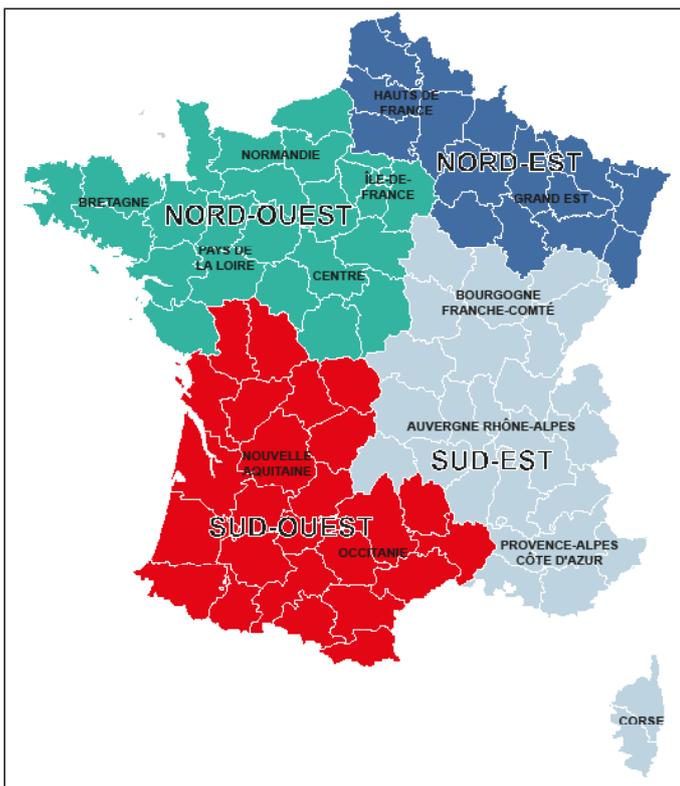
#### Fonctionnement

Un coordonnateur de zone est désigné par les présidents des ligues qui composent chaque zone. Il est chargé de réunir les présidents de ligue, le cadre technique référent désigné par le Directeur Technique National, et toutes les personnes qu'il juge utiles, autant de fois que nécessaire, pour désigner les organisateurs des championnats interrégionaux bateaux courts, et des championnats interrégionaux bateaux longs, et définir les modalités de qualifications pour les championnats de France.

À l'occasion de cette réunion, les présidents de ligue, en concertation avec le coordonnateur de zone, définissent en commun les moyens annuels nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

### 2. RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.



Pour le championnat national jeune, ce nombre est fonction :

- Du nombre de bateaux finalistes de la zone au championnat national jeune.
- Du nombre de licenciés J13 et J14 de la zone.
- Des points de performance obtenus par les clubs de la zone au championnat national jeune.

Catégories	Championnats		
	U19 et seniors bateaux courts	U17	J14
Total de qualifiés	30	24	24
Nord-Est	6	5	4
Nord-Ouest	9	6	7
Sud-Est	9	8	8
Sud-Ouest	6	5	5

En cas de quotas non remplis :

- Championnats interrégionaux bateaux courts : aucune place ne sera proposée.
- Championnats interrégionaux J14 et U17 : les places disponibles sont attribuées dans la limite de 2 places par zone par ordre préférentiel suivant :
  - J14 : NO, SE, SO, NE.
  - U17 : SE, NO, SO, NE.

### 3. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur [intranet.ffaviron.fr](http://intranet.ffaviron.fr).

#### 3-1. Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

#### 3-2. Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-3. Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

#### 3-4. Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

#### 3-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et U17 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, U19 et Senior sans visite médicale spécifique d'aptitude ;
- De rameurs participant aux championnats jeune (ligue, interrégional et national) n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreurs n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

- De rameurs participant au championnat de France U17 n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 » et de barreaux n'ayant pas le « Brevet d'aviron eaux intérieures – Barreur ».

### 3-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont prélevés sur le compte licences du club. Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve nationale, quel que soit le motif.

Consultez les tarifs des droits d'engagements :

<https://www.ffaviron.fr/competitions/informations-generales/textes-reglementaires>

### 3-7. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur [ffaviron.fr](https://www.ffaviron.fr) trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

### 3-8. Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

**Modalités d'application des articles 3: Licence et 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai**

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à [championnats@ffaviron.fr](mailto:championnats@ffaviron.fr) au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

## 4. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur [intranet.ffaviron.fr](https://www.intranet.ffaviron.fr).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

## 5. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régates et transmis à la FFA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

## 6. COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18-6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France bateaux courts et épreuves qualificatives.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

## 7. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28: Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large.

La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

Les numéros d'identification fédérale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur [intranet.ffaviron.fr](https://www.intranet.ffaviron.fr). Les bateaux de mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification fédérale aux normes imposées.

## 8. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

## 9. CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

L'article 7 du règlement des championnats et critères (Annexe 10 du Règlement intérieur de la FFA) concernant les engagements ou modifications d'engagements hors délai s'applique pour le championnat national jeune.